***Conclusion de la partie pratique***

Cette deuxième partie pratique de notre travail consistait à vérifier et valider un certain nombre d’hypothèses afin d’examiner le rôle des dispositifs d’appui et d’accompagnement à l’entrepreneuriat où nous avons pris l’ANSEJ comme étude de cas. Le développement en détail de ce dispositif fait ressortir que ses apports sont encourageants pour la consolidation du tissu économique en Algérie, facilitation d’accéder au financement, la résorption du chômage et la sensibilisation à l’entrepreneuriat.

Quant aux caractéristiques des entreprises créées dans le cadre de ce dispositif, les bilans statistiques font ressortir que le nombre des projets financés ne cesse d’augmenter où il atteint un seuil de 333 000 micro-entreprises fin 2014 générant plus de 770 000 emplois. Cependant, ces entreprises sont pour la plupart des micro-entreprises dont la moyenne du nombre d’emploi est entre 2 et 3 employés. D’un autre côté, en se basant sur notre enquête sur terrain, nous avons constaté que les entreprises créées dans ce cadre sont majoritairement des personnes physiques œuvrant sur le niveau local et plus au moins national qui ciblent en premier lieu les particuliers, puis les entreprises privées et enfin les entreprises publiques. Ces entreprises activent essentiellement dans le secteur des services en exerçant dans des marchés à forte concurrence avec des activités imitatrices à rentabilité immédiate et à une entrée facile.

A partir de ces résultats, nous avons pu ***confirmer*** notre *deuxième hypothèse* de cette thèse qui suppose que *l’appui à l’entrepreneuriat en Algérie se focalise essentiellement sur l’appui à la création de très petites entreprises plutôt que les autres tailles.*

Concernant les services d’appui et d’accompagnement offerts par l’ANSEJ, en se fondant sur notre enquête menée auprès des accompagnateurs (*chapitre 5*), nous avons constaté que ces services se concentrent essentiellement sur les procédures de réception des projets, l’estimation des besoins en financement et le capital départ et plus en moins la réalisation d’un ‘plan d’affaire’, l’évaluation de l’idée du projet, la sélection des projets, le choix du statut juridique et la détection d’un besoin en formation chez les entrepreneurs. Or, les services de coordination, de mettre en réseaux, de formation et de suivi des projets soutenus ne font pas l’objet d’appui et d’accompagnement qu’offrent ces accompagnateurs avant et après la création de l’entreprise.

Ce résultat nous a permis de ***confirmer*** notre troisième hypothèse qui suppose que *les structures d’appui à l’entrepreneuriat existent en Algérie n’offrent pas tous les services constituant la pratique d’appui et d’accompagnement à la création d’entreprises.* Cependant, la qualité de ces services apparait décisive dans la détermination de leur impact et de la satisfaction des entrepreneurs.

Actuellement, l’appui qu’offre l’ANSEJ est confié aux CLVF sans grande intervention des ‘accompagnateurs’. Cet appui se concentre sur l’aspect financier en ignorant les autre axes notamment l’accompagnement de l’entrepreneur au long de son cheminement comme si cet entrepreneur est prêt à entreprendre et ne lui manque que le financement. Or, cet accompagnement permet d’assurer un appui complet : aider au financement, gain du temps, renforcer les liens avec les parties prenantes, influencer sur les caractéristiques personnelles et le niveau de qualification…etc.

Ce résultat montre une obscurité dans la détermination du rôle des accompagnateurs de l’ANSEJ et leurs missions et leurs pouvoirs d’où il est indispensable de redéfinir la mission d’un accompagnateur au sein de l’ANSEJ pour qu’elle dépasse les consignes administratives vers une vraie relation accompagnateur/accompagné et ce à travers la détermination précise du champ d’action d’un accompagnateur, la fixation de ses objectifs opérationnelles (taux d’accompagnement, suivi, pérennité des entreprises accompagnées). Les résultats font ressortir notamment le besoin de formation des intervenants accompagnateurs en matière d’accueil, d’orientation et d’écoute des entrepreneurs, leurs connaissances sur les marchés et leurs compétences d’identifier les besoins des entrepreneurs leur permettant d’enrichir leur démarche de création d’entreprise.

A travers le dernier chapitre, nous avons pu ***infirmer*** notre quatrième hypothèse qui suppose que *la qualité des services d’appui et d’accompagnement offerts par l’ANSEJ n’est pas satisfaisante*. Il s’avère que la force de ces services réside dans la diffusion des informations qui concernent les subventions octroyées ; l’appui financier et fiscal et l’organisation des salons d’exposition et mise en réseau. Tandis que ses faiblesses sont dans la formation proposée, la coordination avec les autres administrations, le soutien moral et les conseils réglementaires. De plus, nous mettons en exergue la longue durée requise pour créer une entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ et le faible taux des crédits d’extension octroyés.

L’ensemble des résultats retenus de cette partie pratique nous a permis de répondre à notre problématique principale qui s’interroge sur le rôle des mécanismes d’appui et d’accompagnement et leur impact sur le développement entrepreneurial en Algérie où nous avons supposé que *les différents mécanismes d’appui et d’accompagnement mis en place en Algérie ont un impact important sur le développement du profil des entrepreneurs et sur les entreprises créées*.

Cette hypothèse a été **confirmée**. Il apparait que l’impact de l’ANSEJ est plus important sur l’évolution du nombre d’entreprises créées et le nombre d’emplois générés, sur le développement du profil des entrepreneurs, sur l’évolution de l’esprit d’entreprises au sein de la société et enfin, l’existence de ce dispositif est une motivation considérable à l’engagement entrepreneurial.